



## REGLEMENT DU CIRCUIT DEPARTEMENTAL CSO 2023

### LABELLISE FFE

### PONEY / CHEVAL

Le CDE 16 organise en 2023, un Circuit Départemental de SAUT D'OBSTACLES labellisé FFE par étapes (poney et cheval). Cinq organisateurs ont été sollicités :

- CE GRAND ANGOULEME.....26 FEVRIER 2023
- FE FLAMENAC.....05 MARS 2023
- EC FLORE.....26 MARS 2023
- CE BARBEZIEUX.....14 MAI 2023

A noter que tous ces concours, serviront de support de qualification pour la finale du Circuit Départemental labellisé FFE et pour l'Open Generali à Lamotte Beuvron car les points compteront double.

- CE BOISROND.....04 JUIN 2023 **FINALE**

#### **Article 1 Conditions de participation**

Le Circuit Départemental est ouvert à tous les cavaliers titulaires d'une licence de compétition « club » 2023 prise au sein d'une structure affiliée à la FFE sur le territoire de la Charente. Les cavaliers des autres départements peuvent participer aux épreuves des différentes étapes, mais ne participeront pas au classement du circuit.

#### **Article 2 Engagements**

Chaque engagement se fait sur le S.I.F. au prix identique de **15 € pour toutes les épreuves et toutes les étapes.**

#### **Article 3 Participation des cavaliers**

Chaque cavalier peut être engagé sur plusieurs niveaux mais seule l'épreuve la plus élevée sera retenue pour le classement sur le Circuit Départemental.

#### **Article 4 Epreuves comptant pour le Circuit Départemental labellisé FFE**

<u>CIRCUIT PONEY</u>	<u>CIRCUIT CLUB</u>
CLUB 4 (B-C-D)	CLUB 4 (E)
PONEY 3	CLUB 3 (E)
CLUB 3 (B-C-D)	CLUB 2
PONEY 2	CLUB 1
PONEY 1	CLUB ELITE
PONEY ELITE	/

Le programme de chaque étape comportera les épreuves énoncées ci-dessus qui seront labellisées par le CDE 16. L'organisateur est libre de programmer d'autres épreuves s'il le souhaite.

## Article 5 Barème des épreuves et calcul des points

- Le **Barème A à temps différé** est choisi pour toutes les épreuves comptant pour le Circuit
- Un cavalier peut présenter plusieurs chevaux par épreuve dans la limite du règlement général fédéral, mais seul son meilleur classement sera retenu, les cavaliers suivants remontant au classement pour le calcul des points.
- A chaque épreuve comptant pour le Circuit Départemental, il sera attribué :

CLASSEMENT	POINTS
1er	15
2 <sup>ème</sup>	12
3 <sup>ème</sup>	10
4 <sup>ème</sup>	8
5 <sup>ème</sup>	7
6 <sup>ème</sup>	6
7 <sup>ème</sup>	5
8 <sup>ème</sup>	4
9 <sup>ème</sup>	3
10 <sup>ème</sup>	2

Au-delà de la 10<sup>ème</sup> place : 1 point de participation

## Article 6 Classement du Circuit Départemental

- Toutes les étapes, ainsi que l'épreuve finale, seront dotées du même nombre de points.
- Le classement final tiendra compte du cumul des résultats de chaque étape pour chaque cavalier (indépendamment de sa monture) auxquels se rajouteront les points enregistrés lors de la finale.
- En cas d'égalité de points, les cavaliers seront départagés par leur classement lors de l'épreuve finale.
- Pour tout litige, le règlement officiel de la FFE fera foi.

**NB :** La FINALE organisée par le **CE BOISROND** est donc obligatoire pour prétendre au classement final du Circuit Départemental.